



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DE RÈGLEMENT**

**NUMÉRO 180-01-2017**

---

#### **PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2017, le règlement suivant :

#### **NUMÉRO 180-01-2017**

Règlement amendant le règlement d'emprunt 180-2017 autorisation des travaux pour le projet domiciliaire Boisé Saint-Gérard et décrétant un emprunt de 5 607 800 \$ pour les financer.

Ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 13 juillet 2017.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 19 juillet 2017 et publié le 25 juillet 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville